

Saber Of Citizen François Marie Joseph Riou De Kersalaün, Major Of The National Guard Of Brest



48 000 EUR

Period: 19th century

Condition: Très bon état

Material: Other

Description

Garde en bronze ciselé et doré, sur le modèle des sabre donnés par le Premier Consul à Marengo, oreillons ornés d'une tête de Minerve de face; branche ronde entièrement ciselée de feuillages, quillon en forme de tête de loup, pommeau crosse terminé par une tête de lion, fusée en ébène quadrillée. Lame en damas, dorée au tiers, gravée à l'eau-forte de trophées et monogrammée R K (RIOU DE KERSALAÜN), dos rond signé : Manufacture de Klingenthal Coulaux Frères., se terminant en langue de carpe. Fourreau en acier bleui à trois garnitures en bronze doré et appliques en forme de palmettes, entrée de fourreau ajourée, bouterolle à dard en bronze à double volute. Longueur 113 cm.

Ancienne collection Georges SCHWEITZER

Dealer

Collection

Collection

Mobile: 0032475266745

Mons 7000

(Strasbourg); illustré dans le catalogue de l'exposition militaire de la SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, à STRASBOURG en 1904, planche IX, n° 2 et intitulé "Sabre d'Honneur", il porte, dans le petit catalogue général, le n° 693.

François, Marie, Joseph RIOU DE

KERSALAÜN

Né le 02/05/1765 à MORLAIX (FINISTÈRE -FRANCE) Décédé le 25/07/1811 à PARIS (PARIS -FRANCE) Député au Conseil des Cinq-Cents, né à Morlaix (Finistère) le 2 mai 1765, mort à Paris le 25 Juillet 1811, fils d'un capitaine de navire marchand, fit ses études à Saint-Pol-de-Léon. Se présentant comme avocat à Limoges, puis comme avocat à Lorient, se fit inscrire au barreau de sa ville natale. Contrôleur des actes de la ville, il assistait au nouveau conseil municipal de Saint-Pol-de-Léon lorsqu'il décida de s'attribuer les pleins pouvoirs et de voter la loi martiale. Il fut lieutenant en premier du premier régiment de grenadier de la milice nationale, puis major de la Garde nationale, et devint officier municipal de Brest et maire par intérim. Élu, le 25 vendémiaire au IV, député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents, par 100 voix sur 270 votants, il vit son élection menacée d'annulation en raison de sa qualité de parent d'émigrés. Cosignataire à Versailles d'une déclaration des députés bretons aux États généraux. Admis après discussion, il fit partie du comité des finances, fut rapporteur des lois sur l'hypothèque, prononça plusieurs discours sur la situation financière, les assignats, la condition des biens nationaux non vendus, devint président de l'assemblée le 20 janvier 1797, demanda que le Directoire sévit contre les conspirateurs royalistes, attaqua le général Magallon et le vice-amiral de Sercey, comme hostiles aux institutions républicaines, défendit l'impôt sur le tabac, et présenta un projet pour l'encouragement de la course. Réélu au même Conseil par le même-département le 23 germinal

an VII, il adhéra au 18 brumaire, et devint préfet du Cantal le 11 ventôse an VIII (de 1800 à 1810), il réprima fermement les tentatives de révoltes contre le pouvoir républicain, en particulier en capturant et tuant Benjamin de Pélamourgues, un gentilhomme qui revendiquait la restitution de ses biens. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire le 14 février 1810, il fut appelé à d'autres fonctions le 10 août 1810, ne fut pas replacé, et mourut moins d'un an après. On a de lui : Lucrèce, tragédie (1793); - Les Chouans, pièce (1795); La Naissance du roi de Rome, odes (1811). Il est l'auteur de plusieurs rapports, entre autres : Rapport fait par Riou sur les petitions des Juifs de Metz et d'Avignon, au nom d'une commission spéciale, Paris 1797, d'un essai, Opinion sur le vrai sens de la loi du 12 brumaire qui règle l'état civil des enfants nés hors le mariage, imprimé à Aurillac.

Riou de Kersalaün a été un patronyme anciennement porté par la famille Riou de Kerprigent.

Sa veuve vivait au château de La Rodde à Lacapelle-del-Fraisse.

Bibliographie

o Petite dispute entre deux grands-hommes M. J.

B. de Chénier and F. M. J. Riou de Kersalaun.

o Mémoire relatif aux malversations faites par

l'ancien préfet du Cantal concernant le

recrutement militaire fait par M Guitard,

chevalier de l'Ordre impérial, pendant

l'administration de l'ancien préfet de ce

département (le Baron de La Chadenède ?); fait à

l'audience du tribunal correctionnel séant à

Aurillac, le 18 Mai 1812. A Aurillac, de

l'imprimerie de J.L Viallanes, 1812. In-4 en

feuillets de 17 pages.

Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889 (A.Robert et G.Cougny).

Provenance, photos et expertise : Bertrand

Malyayy/www.proantic.com/en/1347876-saber-of-citizen-francois-marie-joseph-riou-de-kersalaun-major-of-the-national-guard-of.html